http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=222



- Vos droits - Santé au travail -

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Copyright © SNFOLC Dijon Page 1/2

Vous ressentez un mal-être au travail ?

vous constatez un risque pour votre santé physique ou mentale, pour votre sécurité ? QUE FAIRE ?

Ne restez pas seul(e):

N'hésitez pas, nous sommes là ! <u>Contactez le SNFOLC</u> qui vous aidera dans vos démarches (courriers, audiences, déclaration d'accidents de service, protection fonctionnelle...) et, si nécessaire, à réaliser un signalement.

Le registre santé et sécurité au travail (RSST) vous permet d'effectuer des signalements concernant une situation que vous considérez comme anormale ou dangereuse pour vous-même, les personnes ou les biens.

Ces signalements seront portés à la connaissance des membres du F3SCT (Formation spéciale santé et sécurité au travail) et de l'administration.

Qui peut signaler?

Tout personnel (enseignant titulaires ou non, stagiaires, AED, AESH ...) directement et sans intermédiaire.

Que peut-on signaler?

- agression verbale et/ou physique,
- gestion des élèves perturbateurs, inclusions difficiles,
- conflits avec des parents d'élèves, d'autres adultes ou l'administration,
- conditions matérielles difficiles, dangereuses (mobilier, locaux inadaptés, bruit, température, ...),
- conditions sanitaires (toilettes, propreté des locaux, ...),
- ... et plus généralement **toutes suggestions** qui permettraient d'améliorer vos conditions de travail et de prévenir des risques professionnels.

Comment signaler?

Les membres **FO** du F3SCT sont disponibles pour vous aider à rédiger votre observation dans le **RSST** et en assureront le suivi auprès de l'administration en vous tenant informé(e).

Contactez nous, le **SN**FOLC est là.

[http://snfolcdijon.fr/IMG/jpg/colm_crouch.jpg]

Copyright © SNFOLC Dijon Page 2/2